

Nouvelles sahraouies

N° 197 | décembre 2025

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



Photo SP

S O M M A I R E

Edito	2
Résolution au Conseil de sécurité	3-5
Appel au Conseil fédéral	6-7-8
Eucoco	9
Nouvelle déléguée au Front Polisario	10
Projet cinéma (suite)	11

La Société civile se mobilise au côté du peuple sahraoui

COMITE SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI

Maison des associations rue des Savoises 15 Boîte 58
1211 Genève 8

Email : contact@comitesuisse-sahraouis.org
CCP 12 - 6818 -7

EDITO

Au moment où les Sahraouis manifestent dans les camps de réfugiés et dans les zones occupées contre le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine (voir article suivant), les inquiétudes s'amplifient en cette période de grande incertitude. Que va-t-il se passer ces prochaines semaines ?

L'Espagne prendra-t-elle ses responsabilités ? A Madrid aussi, il y a des manifestations.

La France poursuivra-t-elle sa politique de soutien à la « normalisation » de l'occupation illégale ?

Laissera-t-on le Maroc déformer le contenu de la résolution du Conseil de sécurité ?

Quels Etats resteront solidaires avec la RASD sans craindre de déplaire aux Etats-Unis ?

Des réponses à ces questions dépendront la suite des événements.

Notre comité, quant à lui, continuera à s'engager à tous les niveaux pour le respect du droit international, du droit international humanitaire et les droits humains dans les Territoires occupés du Sahara Occidental.

Notre travail, en collaboration avec nos ami.e.s de Suisse alémanique (le SUKS), avec l'intergroupe parlementaire à Berne s'intensifiera. Nous ferons pressions pour que la Suisse intervienne régulièrement auprès du Royaume du Maroc, afin que le droit, notamment les Conventions de Genève, soient appliquées aussi au Sahara Occidental.

Nous réitérons tout notre soutien au peuple sahraoui et nous savons que bien d'autres soutiens se manifestent en Europe, notamment.



Photo SP

UNE RÉOLUTION SUR LE SAHARA OCCIDENTAL MET EN RELIEF DES RECONFIGURATIONS GÉOPO-LITIQUES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité a adopté le 31 octobre 2025, par 11 voix pour et les abstentions de la Chine, de la Fédération de Russie et du Pakistan, la résolution 2797 (2025) par laquelle il proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 31 octobre 2026 (<https://docs.un.org/fr/S/2025/612>). Cette résolution consacre également le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme la solution la plus réalisable au différend sur le conflit au Sahara occidental.

C'est à l'initiative des Américains que le Conseil de sécurité a pris position pour une autonomie sous souveraineté marocaine. Si cette décision a été saluée par des observateurs comme un tournant historique dans la reconnaissance internationale des velléités du Maroc, elle présente beaucoup de controverses.

Rappelons que le Conseil de sécurité des Nations unies représente l'organe exécutif de l'Organisation des Nations unies (ONU). Il est défini comme ayant « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale » selon la Charte des Nations unies et dispose pour cela de pouvoirs spécifiques tels que l'établissement de sanctions



Photo SP

internationales et l'intervention militaire. Il se compose de 15 États membres et fait la distinction entre membres permanents et membres non permanents du Conseil de sécurité. Il comprend cinq membres permanents : République populaire de Chine – États-Unis d'Amérique – République française – Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord- Fédération de Russie. Les membres non permanents du Conseil de sécurité sont élus par l'Assemblée générale, pour un mandat de deux ans. Ils sont renouvelés par moitié chaque année. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. Pour qu'une résolution soit adoptée, celle-ci doit recueillir neuf votes positifs sur les quinze votants du Conseil. Un siège, qu'il soit permanent

ou non, représente une voix. En revanche, il ne doit pas y avoir de vote négatif de la part d'un des cinq membres permanents. Si c'était le cas, la décision serait bloquée (le droit de veto).

Malgré l'hostilité d'Alger qui n'a pas voté, la résolution 2797 (2025) a été adoptée par 11 voix, la Chine, la Russie et le Pakistan, s'étant abstenus. L'Algérie a refusé de participer au vote car elle considère que la résolution pose un cadre étreci de négociation qui met en relief les appétences territoriales du Maroc au détriment des intentions légitimes du peuple sahraoui à l'autodétermination. Le texte déconsidère les propositions que le Front Polisario a transmises au Secrétaire général de l'ONU et à son Envoyé personnel. Inversement, les

États-Unis ont acclamé un texte comme base d'un règlement juste, durable et mutuellement acceptable pour résoudre le conflit; ils considèrent qu'une telle approche est capable d'ouvrir, sous l'égide de l'ONU, une nouvelle ère de paix et de prospérité dans la région. De la même façon, la France appuie le plan d'autonomie sous souveraineté marocaine comme cadre dans lequel le conflit doit être résolu. Pour le Royaume-Uni, la résolution marque le début d'un processus conscient que le moment est venu de régler un conflit vieux de 50 ans. Pour leur part, la Slovaquie, la République de Corée (du Sud) et le Danemark ont indiqué que toute solution à venir devra prendre en considération le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Enfin pour la Fédération de Russie, son abstention visait à éviter d'entraver la reconduction du mandat de la MINURSO et à préserver une possibilité de relance du processus

de paix. À l'issue de l'adoption de la résolution, la Chine a réitéré son attachement à une solution « juste, durable et mutuellement acceptable » au conflit du Sahara occidental. Par l'intermédiaire de son représentant permanent, Pékin a souligné l'importance de mener des consultations entre les parties sur une base d'égalité, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Selon l'ambassadeur, l'abstention de la délégation chinoise ne saurait être interprétée ni comme un appui au statu quo ni comme une adhésion à une initiative unilatérale; elle traduit plutôt le rejet d'un texte jugé insuffisamment représentatif des évolutions récentes et dépourvu d'un processus de consultation véritablement inclusif.

La résolution adoptée soulève des interrogations juridiques. Le plan d'autonomie proposé par le Maroc ne constitue pas une solution crédible, conforme au droit international. Il s'ins-

crit dans une stratégie de légitimation internationale visant à redéfinir le cadre du processus onusien. Le soutien de certains membres du Conseil de sécurité contribue à renforcer la position marocaine, mais ne constitue pas un consensus international. Les dynamiques régionales — qu'il s'agisse des recompositions au Maghreb, de l'instabilité au Sahel ou des évolutions des alliances stratégiques — exercent une influence déterminante sur l'interprétation et la portée du plan d'autonomie. Bien que le plan d'autonomie présenté par le Maroc bénéficie du soutien de certains membres influents du Conseil de sécurité, son statut demeure juridiquement contesté au regard du droit international. Ce soutien, de nature principalement politique, ne saurait être interprété comme une reconnaissance juridique formelle; il reflète plutôt des convergences d'intérêts géostratégiques, notamment en matière de stabilisation régionale et de coopération sécuritaire. Par ailleurs, le plan apparaît en contradiction avec le principe d'autodétermination, pilier central de la doctrine et de la jurisprudence onusiennes relatives au Sahara occidental. Ainsi, le débat oppose une lecture pragmatique, marquée par des considérations de *realpolitik*, à une lecture normative fondée sur les standards internationaux. Et, malgré la réception au Maroc de la résolution comme une victoire et un « changement historique », le Royaume n'a



Photo SP

pas obtenu que son plan d'autonomie soit entériné comme « l'unique base des négociations ». À cet égard, le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a minimisé la portée de l'événement, arguant que « le Maroc n'a pas réussi à imposer le projet d'autonomie' comme solution exclusive à la question sahraouie ». Notons enfin que la résolution a également maintenu, l'impératif que la solution finale permette au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, comme le mentionnent expressément 2 paragraphes : le troisième paragraphe du préambule et le troisième paragraphe opératoire.

Les recompositions diplomatiques ont modifié la dynamique du conflit sans pour autant en offrir une issue.

Les résolutions des Nations Unies relatives au Sahara occidental sont confrontées à des blocages politiques persistants et des évolutions structurelles de la scène diplomatique.

Les résolutions onusiennes — qu'il s'agisse de celles de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité ont affirmé depuis plusieurs décennies le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, mais les mécanismes proposés pour concrétiser ce droit demeurent inachevés.

L'intensification du soutien apporté par plusieurs puissances influentes — notamment les États-Unis (2020), Israël (2023), ainsi que l'Espagne et la France — au plan marocain d'autonomie sous souveraineté marocaine a consolidé le statu quo. Cette dynamique, malgré le maintien de la reconnaissance de la République arabe sahraouie démocratique par plus de quarante États, met en évidence une fragmentation croissante de la communauté internationale et contribue à éroder la portée normative des résolutions des Nations unies. Cette évolution met en lumière les contraintes structurelles du multilatéralisme dans un contexte de rivalités géopolitiques et révèle un écart grandissant entre les normes internationales en matière de décolonisation et les pratiques diplomatiques contemporaines. L'analyse des résolutions des Nations unies met en évidence une dissociation croissante entre les principes juridiques établis — en particulier celui de l'autodétermination — et les orientations politiques effectivement suivies dans un contexte de rapports de force asymétriques. Tant que l'ONU ne parviendra pas à réaffirmer un cadre normatif cohérent et juridiquement contraignant, la résolution du conflit demeure-

ra largement conditionnée par des initiatives unilatérales ou bilatérales, souvent en décalage avec le régime juridique applicable aux territoires non autonomes.

Il ne s'agit pas comme certaines voix de presse le prétendent de clore un conflit artificiel. À Bir Lahlou lieu de la République sahraouie, le Front POLISARIO (31 oct 2025) a déclaré ne pas participer à aucun processus ou négociation qui visent à « légitimer » l'occupation militaire illégale du Sahara occidental par le Maroc et à priver le peuple sahraoui de son droit inaliénable, non négociable et imprescriptible à l'autodétermination. Le cadre normatif des résolutions onusiennes doit donc être essentiellement axé sur la centralité du droit à l'autodétermination : appréhender la situation du Sahara occidental comme une question de décolonisation.

Comité de rédaction

Keltoum Irbah, Lucia Tramèr, Omeima Abdeslham, Françoise Buchet

Mise en pages : Thierry Solignac, impression Baillool Imprimeurs S.A Bevaix



Comité suisse de soutien
au peuple sahraoui
contact@comitesuisse-sahraouis.org

Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahraouis
Postfach · 3001 Bern · www.suks.ch



APPEL AU CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

Recommandé

Bundespräsidentin Bundesrätin Karin Keller-Sutter
Eidgenössisches Finanzdepartement
Bundesgasse 3
3003 Bern

Madame la Présidente Keller-Sutter,

Le 4 octobre 2025, aura lieu à Locarno la commémoration de l'anniversaire des 100 ans des **Traité internationaux de Locarno**, signés par sept états européens qui s'étaient donnés comme objectif d'instaurer un climat de paix et de sécurité, afin de permettre la reconstruction politique et économique en Europe. La renonciation à la guerre comme moyen de résolution des conflits et la promotion de la paix avaient été à l'origine de ce qu'on appelle «l'esprit de Locarno», un esprit de solidarité et de collaboration.

Et c'est précisément dans cet esprit que les Comités suisses de Soutien au Peuple Saharaoui, extrêmement préoccupés par l'évolution de la situation dans les territoires illégalement et militairement occupés du Sahara Occidental par le Royaume du Maroc, désirent attirer l'attention du Conseil fédéral sur les faits suivants :

1. Démolitions de logements, destruction du patrimoine culturel sahraoui et discriminations systématiques dans les territoires occupés.

Les forces d'occupation marocaines ont effectué récemment des opérations de destructions de maisons et de confiscations de terres, appartenant à des militants sahraouis défenseurs des droits humains et à leurs familles, qui vivent dans le territoire occupé du Sahara occidental. Notamment, le 22 avril 2025, plusieurs maisons ont été détruites au bulldozer dans la zone connue sous le nom de Zmilat El Ghazlane à Tadjakoust (à l'est de l'aéroport de Laayoune occupée).

Ces destructions et confiscations s'inscrivent dans la continuité d'une politique systématique de destruction, de confiscation et d'appropriation illégale de la propriété privée sahraouie par la puissance occupante. En détruisant les maisons, le **Royaume du Maroc viole, notamment l'article 53 de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre**, qui «*interdit à la Puissance occupante de détruire des biens mobiliers ou immobiliers, appartenant individuellement ou collectivement à des personnes privées*».

Ces actions constituent une forme d'expulsion forcée, un acte interdit par le droit international.

2. Harcèlements continus contre les défenseurs des droits humains dans le territoire occupé du Sahara Occidental.

Le 20 septembre dernier, quatre rapporteuses spéciales de l'ONU, notamment Mmes Mary Lawlor, rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Irene Khan, rapporteuse spéciale sur la liberté d'opinion et d'expression, Tlaleng Mofokeng, rapporteuse spéciale sur le droit à la santé, et Margaret Satterthwaite, rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et avocat·es, ont déclaré «être profondément préoccupées» pour les violations continues contre les défenseurs des droits humains sahraouis, en particulier pour le prisonnier politique Al-Hussein Al-Bashir Ibrahim (dit El Hussein Amaadour) et sa sœur, l'activiste Soukaina Amaadour.



Comité suisse de soutien
au peuple sahraoui
contact@comitesuisse-sahraouis.org

Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahraouis
Postfach · 3001 Bern · www.suks.ch



Les rapporteuses ont rappelé au Royaume du Maroc le respect du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, ratifié par Rabat en 1979, qui interdit la torture et les traitements inhumains (article 7), impose un traitement décent des détenus (article 10), garantit le droit à la santé (article 12) et protège la liberté d'expression (article 19).

Elles ont également rappelé le respect des **Règles minimales de l'ONU pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)**, qui prescrivent une assistance médicale adéquate, la proximité des prisonniers avec les familles et des perquisitions respectueuses de la dignité humaine.

Cette communication ci-mentionnée s'ajoute aux précédentes dénonciations de l'ONU contre les pratiques répressives du Maroc : en juin 2023, huit Procédures Spéciales des Nations Unies avaient condamné les démolitions de logements, la destruction du patrimoine culturel sahraoui et les discriminations systématiques dans les territoires occupés.

Madame la Présidente,

Selon l'art. 54 de notre Constitution fédérale, la politique étrangère a reçu le mandat, notamment de promouvoir le respect des droits de l'homme et la coexistence pacifique des peuples, ainsi que celui de préserver les ressources naturelles. Il s'ensuit que la promotion de la paix et des droits humains représente une priorité de la politique étrangère de la Suisse. Et c'est précisément sur la base de cette spécificité de notre Pays que les Comités suisses de Soutien au Peuple Saharaoui vous adressent cet appel.

Rappelant que, depuis 2020 le conflit armé entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario, représentant légitime et unique du Peuple sahraoui a éclaté de nouveau et sachant qu'un des piliers de la politique étrangère de notre pays a toujours été la promotion de la paix et la sécurité et que la Suisse est l'état dépositaire des Conventions de Genève, en cette journée de commémoration d'un événement, dont l'origine fût la volonté politique de renoncer aux guerres et de résoudre les conflits par la promotion de la paix, les Comités Suisses de Soutien au Peuple Saharaouis demandent au Gouvernement Suisse :

- d'intervenir auprès du Royaume du Maroc, afin qu'il respecte les normes du Droit international humanitaire et qu'il mette fin à la politique de punition collective contre le Peuple sahraoui,
- de demander une enquête internationale sur les destructions, les confiscations de terres et les attaques graves contre la population sahraoui concernée,
- d'appuyer avec insistance, auprès du gouvernement marocain, les demandes du CICR pour lui permettre de visiter les prisonniers sahraouis détenus dans les prisons du Royaume,
- de reconsidérer tout appui de la Suisse pour une promotion d'échanges commerciaux avec le Royaume du Maroc aussi longtemps que le Royaume ne respecte les droits humains des Sahraouis selon les recommandations des instances de l'ONU, notamment du Conseil des Droits de l'Homme.

Avec notre excellente considération,

Pour les Comités suisses de Soutien au Peuple Saharaoui

Lucia Tramèr
Co-présidente CSR

Elisabeth Bäschlin
Présidente SUKS

Genève/Berne, le 30 septembre 2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Secrétariat d'Etat SEE

Division Moyen-Orient et Afrique du Nord MENA

CH-3003 Berne, DFAE

Courrier A

Schweizerisches Unterstützungskomitee für die
Sahraouis SUKS
Case postale
3001 Berne

Berne, le 21 octobre 2025

Sahara occidental – Appel au Conseil fédéral

Madame la Présidente, Madame la Co-présidente,
Chères et chers membres des Comités suisses de soutien au peuple sahraoui,

Je fais suite à l'appel mentionné en titre, qui a retenu toute mon attention et auquel je réponds en tant que cheffe de la Division compétente au sein du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

Le DFAE suit avec attention l'évolution de la situation au Sahara occidental – en particulier s'agissant du respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, qui comptent parmi les priorités de la politique étrangère suisse. La Suisse appelle notamment les parties à respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire. En outre, elle aborde régulièrement avec le Maroc la question des droits de l'homme dans les cadres bi- et multilatéral.

L'accès au Sahara occidental demeure largement restreint pour la diplomatie suisse ainsi que pour les organisations internationales. Dans ce contexte, la Suisse prend note des rapports de l'ONU et des travaux de ses rapporteuses et rapporteurs spéciaux. Elle s'engage par ailleurs activement en faveur de la transparence et de la responsabilité. A ce titre, elle a appelé à plusieurs reprises les parties au conflit à assurer au Haut-Commissariat aux droits de l'homme un accès sans restriction au Sahara occidental, en particulier dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité de l'ONU en 2023 et 2024.

Vous évoquez en ouverture de votre appel les Traités de Locarno, dont nous venons de célébrer le centenaire. En plus des valeurs de solidarité et de collaboration, « l'esprit de Locarno » incarne également les principes du dialogue, de l'inclusion de toutes les parties et du compromis. Sur le dossier du Sahara occidental, la Suisse continue d'appeler les parties à poursuivre leur engagement dans le cadre de l'ONU, et reste convaincue que seule la négociation permettra d'aboutir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, chères et chers membres des Comités, l'assurance de ma considération distinguée.

Secrétariat d'Etat

Monika SCHMUTZ KIRGÖZ, Ambassadrice
Cheffe Division Moyen-Orient et Afrique du Nord MENA

Secrétariat d'Etat SEE
Ambassadrice Monika Schmutz Kirgöz
Palais fédéral ouest, 3003 Berne
www.eda.admin.ch

Le Comité Suisse était présent à la 49^e EUCOCO le 1^{er} décembre à Paris.

Appel au référendum et à l'arrêt du pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental

La Conférence de la Coordination Européenne pour la Solidarité avec le peuple Saharaoui (EUCOCO) a réitéré l'urgence d'organiser un référendum pour l'autodétermination du Peuple sahraoui, ainsi que l'extrême urgence de mettre fin au pillage des ressources naturelles au Sahara Occidental de la part du Royaume du Maroc. 200 délégués (représentants politiques, parlementaires, syndicalistes et mouvements de solidarité, venant de différents pays, ont accompagné le Premier Ministre Hamudi Beyun Buchraya à la rencontre qui a eu lieu le 28 et 29 novembre dernier à la Bourse du Travail de Paris.

Et c'est bien le Premier Ministre qui, lors de la conférence de presse tenue le jour avant l'EUCOCO, a accusé la France d'être le premier obstacle à la solution, en soutenant politiquement, économiquement, diplomatiquement et militairement le Royaume du Maroc. Beyun a affirmé que « s'il n'y avait ni la France, ni l'Espagne, la Commission européenne n'aurait pas osé contourner les décisions de la Cour de Justice. »

Quant à la résolution 2797 du Conseil de Sécurité, la Conférence a retenu trois points fondamentaux contenus dans ce document: le mandat à la MINURSO est reconduit pour la durée une année, le droit à l'autodétermination, tel qu'il est prévu dans la Charte des Nations Unies constituera la base



Photo SP

de la solution politique, le Front Polisario est le seul et légitime représentant du Peuple Sahraoui. La Conférence a également annoncé une nouvelle collaboration avec le Front Polisario visant à: sauvegarder les ressources naturelles au Sahara Occidental, s'opposer à tout accord commercial illégitime avec le Royaume du Maroc et promouvoir une relation EU-Afrique qui soit basé sur la solidarité, la souveraineté alimentaire et le respect des peuples.

Un autre appel, concernant les droits humains, a été lancé, notamment: la libération immédiate de tous les prisonniers politiques sahraouis détenus dans les prisons marocaines, l'accès aux relations et relatoeurs internationaux, ainsi qu'aux ONG au territoire

occupé du Sahara Occidental et le respect des droits humains à l'égard des militants et civils sahraouis.

En conclusions, il a été souligné que la question du Sahara Occidental est une question de décolonisation qui doit impérativement et immédiatement être réglée. La France a été appelée à défendre avec clarté le droit international et les droits fondamentaux du Peuple sahraoui, au niveau européen et international. En effet, la France dispose, comme l'Espagne, des instruments diplomatiques nécessaires pour faire pression sur le Royaume du Maroc pour qu'il cesse son occupation illégale du Sahara Occidental.

Paris, le 4 décembre 2025

Lucia Tramèr

Nadjet Hamdi: Nouvelle représentante du Front Polisario en Suisse et auprès des organisations internationales

Genève — Le Front Polisario, mouvement de libération nationale du peuple sahraoui, a désigné Mme Nadjet Hamdi comme sa nouvelle représentante en Suisse et auprès des organisations internationales basées à Genève. Cette nomination marque une nouvelle étape dans la diplomatie sahraouie, portée par une femme au parcours exceptionnel, engagée depuis sa jeunesse pour la liberté, la justice et les droits des femmes.

Née à El Aaiun, capitale du Sahara Occidental, Nadjet Hamdi a été contrainte de fuir son pays en 1976, lorsque l'armée marocaine a envahi le territoire. Avec sa famille, elle a trouvé refuge dans les camps sahraouis en Algérie, où elle a poursuivi ses études primaires et secondaires. Très tôt, elle s'est impliquée dans les structures sociales et éducatives des camps, notamment à l'école des femmes du 27 Février, où elle a contribué à la mise en place du système préscolaire.

Boursière de la Ville libre hanseatique de Brême, Nadjet Hamdi a étudié la psychologie en Allemagne avant de poursuivre une formation postuniversitaire en droits humains des femmes à l'Université de Makerere, en Ouganda. Son engagement l'a également menée en Afrique du Sud, où elle a suivi un programme international de



Nadjet Hamdi, nouvelle représentante du Front Polisario à Genève. Photo SP

formation sur la résolution des conflits, la médiation et la négociation à Pretoria.

Depuis plus de deux décennies, Mme Hamdi représente le Front Polisario dans plusieurs pays européens, notamment en Autriche, en Grèce et en Allemagne, avant d'être nommée en Suisse. Son travail diplomatique s'est toujours accompagné d'un fort engagement pour les droits humains et la cause sahraouie sur la scène internationale. Elle a pris part à de nombreuses conférences et assemblées, dont les sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et à divers forums en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Militante convaincue de la cause des

femmes, Nadjet Hamdi est cofondatrice de l'École sahraouie du genre, un espace dédié à la formation et à l'autonomisation des femmes sahraouies. Elle a participé à plusieurs rencontres internationales, telles que le Forum socialiste international des femmes (Berlin, Budapest), la conférence WIDE (réseau autrichien d'ONG) à Vienne et l'Encuentro internacional de mujeres à La Havane.

À travers son action et sa voix, Nadjet Hamdi rappelle sans relâche la responsabilité de la communauté internationale face aux violations des droits humains dans les territoires occupés du Sahara Occidental et appelle à la tenue du référendum d'autodétermination, promis mais toujours refusé par le Maroc.

Sa nomination à Genève, capitale mondiale de la paix et de la diplomatie multilatérale, représente une opportunité stratégique pour renforcer la visibilité du peuple sahraoui et relancer le plaidoyer en faveur de sa liberté et de son indépendance. Mère d'un enfant, Nadjet Hamdi incarne la détermination, la dignité et la résilience du peuple sahraoui.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE DOUX-AMER

de Muna Mohamed Salé Jatare

Nous vous proposons un texte écrit par Muna lors de son séjour en Suisse dans le cadre de l'échange culturel entre les écoles de cinéma Conservatorio internazionale di Scienze Audiovisive di Locarno et la Escuela de Formación Audiovisual Abidin Kaid Saleh de Boujdour. Il s'agit de la deuxième partie du texte en question, la première ayant été publiée dans les Nouvelles Saharaoui du mois d'octobre dernier.

Après notre séjour en Verzasca, nous sommes retournés à Locarno. Pour nous, c'était comme passer de la campagne à une ville pleine de vie. Nous nous sommes installés à Locarno pendant un mois. Là, il était prévu que nous intégrions des cours à l'école de cinéma, un rêve que nous avions toujours voulu réaliser.

Ce qui m'a le plus réjoui, c'est que mon camarade Mahjub était aussi avec moi.

Le premier jour, le directeur de l'école nous a accueillis et présenté les départements, les professeurs et les étudiants: tout le monde était incroyablement gentil et sympathique. A la fin des cours, nous sortions pour nous reposer et tout le monde nous saluait et demandait de la cause sahraouie. Ils nous saluaient toujours le matin et le soir, et nous ne nous sommes jamais sentis comme des étrangers.

J'ai ensuite reçu une merveilleuse nouvelle d'une dame incroyable, à qui je suis profondément reconnaissante: je pouvais participer au Festival international de théâtre de



Lucia Tramèr-Mahyub-Antonio Prata, co-directeur du FDH-Margherita Cascio, co-directrice du FDH, Gianluca Diana, journaliste-Muna
Photo SP

Lugano, qui avait lieu en début du mois d'octobre! Pour moi, c'était merveilleux, car j'adore faire du théâtre, mais aussi voir des spectacles. J'ai pu donc me joindre à l'équipe des organisateurs de la manifestation et, sans perdre une minute, j'ai assisté à plusieurs spectacles, aux interviews à la radio où les intervenants parlaient de leur expérience et de comment ils sont tombés amoureux de cet art fascinant.

J'ai rencontré beaucoup de monde et chaque jour j'assistais aux pièces de théâtre, passant du temps avec le groupe pour mieux les connaître. J'ai même eu l'occasion de parler à la radio sur la cause sahraouie et sur comment le théâtre peut refléter la vie dans le désert aride.

La vie nous a offert des rencontres inoubliables. Notre séjour se poursuit et nous tissons des liens précieux avec des amis merveilleux, pleins de douceur et d'humour.

Le Festival du film des Droits

Humains à Lugano; un événement qui, à mes yeux, restera l'un des plus marquants. Pour nous, réfugiées sahraouies, c'était bien plus qu'un simple festival: c'était une tribune pour revendiquer nos droits, pour faire résonner la voix de notre peuple auprès du monde.

Le 11 septembre 2025, nous avons pris le train pour Lugano. À notre arrivée, des visages souriants nous attendaient à la gare. L'accueil fut chaleureux, sincère, humain. Nous avons rejoint le festival, le cœur battant d'enthousiasme, prêts à vivre quelque chose d'unique. Et ce fut réellement un moment extraordinaire: chaque personne respirait l'humanité, la compassion et la soif de justice.

Ce festival n'était pas qu'un événement, c'était une rencontre d'âmes. Chacun y portait une histoire: celle d'un peuple, d'une famille, ou parfois sa propre lutte. Tous venaient partager un fragment de leur douleur, un éclat de leur vérité.



Nos vœux bien chaleureux à vous, lectrices et lecteurs !

Nous espérons vous rencontrer en 2026 à l'une ou l'autre rencontre que nous organiserons à travers la Suisse pour commémorer les 50 ans de la RASD et de notre solidarité avec le Peuple sahraoui qui, plus que jamais a besoin de notre soutien !



CONTACTS

Suisse Romande : contact@comitesuisse-sahraouis.org
Comité Suisse de Soutien au Peuple Sahraoui,
Rue des Savoises 15, 1205 Genève

Suisse alémanique : info@suks.ch
Schweizerisches Unterstützungskomitee für die Sahrauis,
Postfach 8205, 3001 Bern